



FICHE DE SECURITE

1. Identification du produit / origine et firme.

1.1 Identificateur de produit

Code produit CL00.2775
Nom du produit Ammonium fer(III) citrate t.p.
Numéro d'Enregistrement REACH Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.
No. CAS 1185-57-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réactif pour analyses
Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Informations données par CHEM-LAB NV service produits.

Service responsable: e-mail: info@chem-lab.be

1.4 N° d'urgence: 00 (32) 50.28.83.20

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange (EG 1272/2008)

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16

2.2 GHS-Écriture de labels

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la législation de l'Union Européenne.

3. Composition / Informations des composants.

3.1 Substance

No. CAS 1185-57-5
No.-C 214-686-6
Formule $C_6H_8O_7 \cdot x Fe^{3+} \cdot y NH_3$

Composant	Cas-No.	Concentration	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Ammonium fer(III) citrate t.p.	1185-57-5	95+% $C_6H_8O_7 \cdot x Fe^{3+} \cdot y NH_3$	

Composant	Numéro Reach
-----------	--------------

3.2 Mélange

Non applicable

4. Mesures de premiers soins.

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Secouristes : prendre des précautions personnelles !

En cas d'inhalation: Faire respirer de l'air frais.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées.

En cas d'ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire immédiatement de l'eau (maximal deux verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

5. Mesures anti-incendie.

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés

Adapter aux produits stockés à proximité directe.

Moyens d'extinction inappropriés

Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans appareil respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire

Pas d'information disponible

6. Mesures de précaution en cas d'accident.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière, ne pas inhaler les poussières.

Equipe de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précaution particulière. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
Précautions voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Bien fermé.
Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

8. Protection d'exposition - Protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S' informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Voir section 7.1

Mesures de protection individuelle

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

Protections respiratoires

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection oculaire

Nécessaire(s).

Protection des mains

Nécessaire(s).

Protection corporelle

Pas nécessaire(s).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout.

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme:	solid
Couleur:	brown
Odeur:	odourless

Changements d'état physique

Point de fusion:	-
Point d'ébullition:	-
Point d'éclair:	-

Température d'autoinflammation: -
Poids moléculaire: -
Densité: -
Valeur pH: pH 6-8 (100 g/l H₂O sol.)
Solubilité dans l'eau: 1200 g/l (20°C)
Limites d'explosivité:

9.2 Autres données

Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité.

10.1 Réactivité

Voir section 10.3

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévue lorsque le produit est utilisé conformément.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'information disponible.

11. Informations toxicologiques.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale
LD50 orl. rat >2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation
Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée
Pas d'information disponible.

Irritation de la peau
Pas d'information disponible.

Irritation des yeux
Pas d'information disponible.

Sensibilisation
Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Pas d'information disponible.

Cancérogénicité
Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Pas d'information disponible.

Tératogénicité
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Pas d'information disponible.

Danger par aspiration
Pas d'information disponible.

11.2 Information supplémentaire

Pas d'information disponible.

Information supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité..

12. Informations écologiques.

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol!

13. Méthodes de désactivation des résidus.

Produit: Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Emballage: Les emballages des produits Chem-Lab doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

14. Indications de transport .

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU UN

14.2 Nom d'expédition des Nations unies -

14.3 Classe

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangereux pour l'environnement -

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur non

Code de restriction en tunnels

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU UN

14.2 Nom d'expédition des Nations unies -

14.3 Classe

14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangereux pour l'environnement	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non
Transport maritime (IMDG)	
14.1 Numéro ONU	UN
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3 Classe	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangereux pour l'environnement	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la code MARPOL 73/78 et au recueil IBC	
Non pertinent	

15. Informations légales.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

16. Autres informations.

Il faut tenir compte du fait que ce document reproduit les informations et recommandations connues au moment de la rédaction pour l'édification de vos connaissances, informations et avis. Bien que le plus grand soin ait été accordé à la rédaction de ce texte, l'éditeur ne peut être tenu responsable en cas de dégâts résultant d'une erreur possible dans cette publication.